

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Consultation du public sur le Plan particulier de gestion du projet d'extension de la Réserve naturelle domaniale « LES QUAIRELLES » à « WALCOURT » introduit par le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au plan susvisé, dont l'auteur est la Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan simultanément à l'extension de la Réserve naturelle susmentionnée.

Conformément à l'article D.29-13,2°, la durée de l'enquête est de 30 jours

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 10/07/2024
04/06/2024	10/06/2024	10/07/2024	Administration communale de Walcourt, Place de l'Hôtel de Ville 3 Le 10/07/2024 à 12h00	Collège communal de Walcourt Place de l'Hôtel de Ville 3

Le dossier peut être consulté sur le site internet de la Ville dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, et à l'administration communale chaque jour ouvrable du lundi au vendredi de 9 à 12 h et de 14 à 16 h. (14 à 15h à partir du 01/07/2024)

Le dossier peut toutefois être consulté « un jour par semaine jusqu'à 20 h ou le samedi matin » uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Environnement (tel : 071/61.06.19 ou mail : environnement@walcourt.be).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'éco-conseiller ou de l'agent communal délégué à cet effet ou auprès du Département de la Nature et des Forêts (Cantonement de Philippeville, rue du Moulin, 198 à 5600 Philippeville (071/66.21.50) ou Service Central : avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.58.20).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale (environnement@walcourt.be) dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par « l'éco-conseiller, à défaut, l'agent communal délégué à cet effet ».

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le plan objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A Walcourt, le 28/05/2024.

Pour le Directeur général, absent,
La Directrice générale ff,

S. ROUGE,

La Bourgmestre,

Ch. POULIN,